



Incitation au crime, au génocide

Par tisme1250

Bonjour

suite à des propos que j'ai entendus récemment, je me suis renseigné sur la définition précise de l'incitation au crime de masse, et il ressort que pour être qualifiée comme telle, "l'incitation" doit être "directe".

Les propos que j'ai entendus disent "J'espère que les [...] vont éradiquer les....

Le fait d'espérer que telles personnes vont éradiquer telles autres peut-il être considéré comme un appel, une incitation directe faite aux premières à éradiquer les secondes ou s'agit-il "seulement" d'un espoir...

Merci mille fois

Par ESP

Bonjour

Cela ressemble davantage à de l'apologie qu'à de l'incitation.

Par tisme1250

Je pense qu'on est dans une caractérisation d'incitation à la haine qui elle comprend l'incitation potentielle au crime de masse

"l'auteur d'une incitation à la haine raciale cherche non seulement à convaincre les témoins de ses propos, mais aussi à les pousser à agir. Les propos doivent avoir été prononcés dans des termes et dans un contexte qui impliquent la volonté de leur auteur de convaincre d'autres personnes. "

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32575>